

UNE OFFRE D'ÉPARGNE RESPONSABLE POUR DYNAMISER VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE OU DE CAPITALISATION

Heliopse Climat Janvier 2022

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 10 ans maximum, à compter du 18 janvier 2022.

Titre de créance émis par Natixis Structured Issuance («L'Emetteur»), véhicule d'émission au Luxembourg offrant une garantie de formule donnée par Natixis S.A. (le «Garant» ; Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+ au 12/07/2021), et présentant un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Offre à durée limitée. Commercialisation du 1^{er} septembre au 31 décembre 2021, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR0014004842

Un montant de 0,2 % du total du titre de créance Heliopse Climat Janvier 2022 effectivement placé servira à soutenir Terre de Liens.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.



Assuré d'avancer



Heliopse Climat Janvier 2022

→ Le réchauffement climatique est une réalité à laquelle chaque citoyen est confronté. Une démarche proactive pour réduire les émissions de gaz à effet de serre est absolument nécessaire. C'est dans le cadre de cette démarche responsable qu'Heliopse Climat Janvier 2022 offre aux investisseurs une opportunité de s'engager en faveur de la transition énergétique au travers d'un nouveau support : le titre de créance vert.

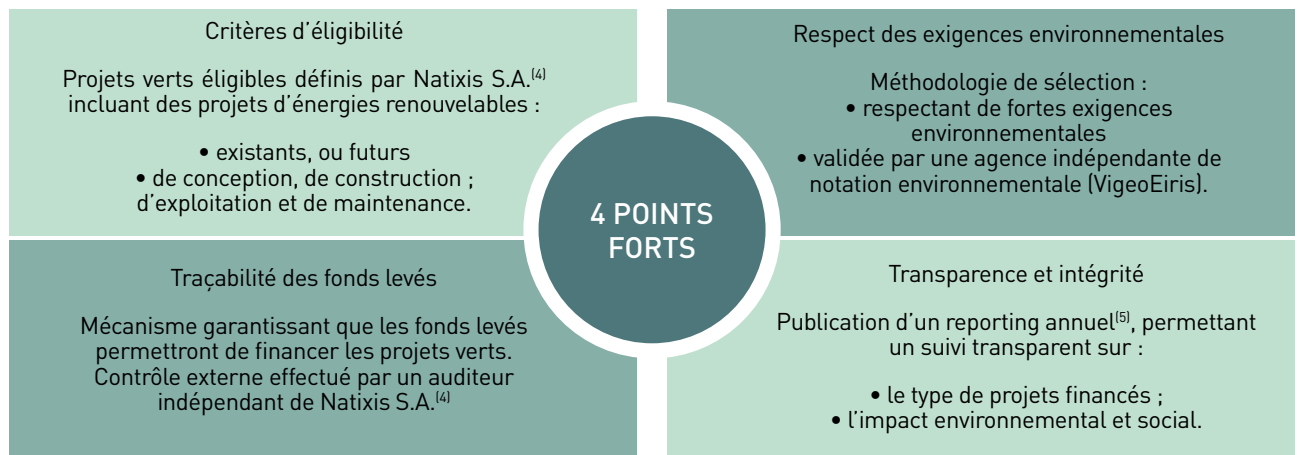
Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Evolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

Qu'est-ce qu'un titre de créance vert⁽¹⁾ ?

- > Il s'agit d'un titre de créance destiné à financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts avec un impact environnemental positif.
- > Il est émis par une institution (entreprise, entité publique, banque,...).
- > Les projets sont sélectionnés avec soin sur la base de critères d'éligibilité et de méthodologie définis par l'Émetteur.
- > Il respecte des lignes directrices préconisant la transparence et la publication d'informations⁽²⁾ sur :
 - l'utilisation et la gestion des fonds,
 - le processus de sélection et d'évaluation des projets,
 - le reporting.

Engagements et principes⁽³⁾ d'Heliopse Climat Janvier 2022

Heliopse Climat Janvier 2022, émis par Natixis Structured Issuance, finance ou refinance des prêts pour des projets d'énergies renouvelables, pour garantir une production d'énergie propre, plus respectueuse de l'environnement.



Exemples de projets éligibles



PHOTOVOLTAÏQUE

Installation de centrales photovoltaïques ou solaires à concentration



BIOMASSE

Production d'énergie à partir de la matière organique durable



HYDRAULIQUE

Construction de centrales hydroélectriques



ÉOLIEN

Installation et raccordement de fermes éoliennes à terre ou en mer

(1) Le facteur de risque associé au titre de créance vert est précisé dans la section Facteurs de Risques en page 3 de ce document.

(2) Lignes directrices élaborées par l'International Capital Markets Association « Green Bond Principles » <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

(3) Consulter le document cadre relatif aux obligations vertes de Natixis sur le site : <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>

(4) Natixis S.A. est la maison mère de Natixis Structured Issuance

(5) Publication du reporting annuel de Natixis sur le site : <https://equityderivatives.natixis.com/fr/products/>

► En quelques mots

Heliopse Climat Janvier 2022 est un support temporaire en unités de compte. Il vous permet de tirer profit du potentiel de l'Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5% (ECO5E). Il offre un gain conditionnel de 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ annuel en cas d'échéance anticipée automatique ou à l'échéance finale⁽³⁾. À l'échéance finale des 10 ans⁽³⁾, le capital est protégé à hauteur de 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ jusqu'à une baisse⁽⁴⁾ de l'Indice de 40 % par rapport à son niveau initial.

Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie, ainsi qu'à l'échéance finale⁽³⁾, en cas de baisse⁽⁴⁾ de l'Indice de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.

La valeur de ce support dépend notamment de l'évolution de l'Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5% (ci-après « l'Indice »).

Ce support est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

+ AVANTAGES

- **Un gain de 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ annuel** depuis la date d'observation initiale, si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁵⁾ ou à la date d'observation finale⁽⁵⁾.
- **Une échéance anticipée automatique** si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁵⁾.
- **Effet mémoire** : si les conditions de versement du gain de 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ sont déclenchées, le gain sera enregistré au titre de l'année en cours, et également pour chacune des années précédentes.
- **Une protection du capital à l'échéance finale⁽³⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽⁵⁾, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial.**

- INCONVÉNIENTS

- **Un gain plafonné à 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ annuel** depuis la date d'observation initiale, même si la performance de l'Indice est supérieure.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 2 à 10 ans.**
- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital** :
 - en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale⁽³⁾ ;
 - à l'échéance finale⁽³⁾, si le 12 janvier 2032 l'Indice est en baisse⁽⁴⁾ de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement de Heliopse Climat Janvier 2022 à l'échéance finale⁽³⁾ est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de - 40 % ;
 - ou, en cas de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier.
- **L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.** Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section facteurs de risques du Prospectus de Base. Le titre de créance Heliopse Climat Janvier 2022 est notamment exposé aux risques suivants⁽⁷⁾ :

Risque de perte en capital : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risques de volatilité, risque de liquidité : une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait

être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent : Euronext Paris, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou le titre de créance pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé à sa juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques liés au titre de créance vert : bien que l'Émetteur ait l'intention et ait mis en place des processus afin d'utiliser le produit net de ces émissions de titres de créances verts pour financer ou refinancer des prêts éligibles à des projets verts tels que définis par le Document-Cadre, il ne peut être exclu qu'ils n'y répondent pas de manière effective et/ou que les produits nets ne seront pas intégralement alloués aux prêts éligibles pendant l'ensemble de la durée des titres de créance verts.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 11 février 2032, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96 % par an depuis la date d'observation initiale (18 janvier 2022) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2021.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La date d'échéance finale est le 11 février 2032.

(4) La baisse de l'Indice est l'écart entre ses niveaux à la date d'observation initiale (18 janvier 2022) et à la date d'observation finale (12 janvier 2032), exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(5) Les dates d'observation annuelle sont les : 12 janvier 2024, 10 janvier 2025, 12 janvier 2026, 11 janvier 2027, 11 janvier 2028, 11 janvier 2029, 11 janvier 2030, 10 janvier 2031, et la date d'observation finale est le 12 janvier 2032.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 10 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance finale.

(7) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

Principales caractéristiques

Le niveau initial de l'Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5% est observé à la date d'observation initiale (18 janvier 2022)

UN GAIN CONDITIONNEL DE 8,50 % BRUT⁽¹⁾⁽²⁾ PAR ANNÉE ÉCOULÉE (EFFET MÉMOIRE) EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE

Heliopse Climat Janvier 2022 prend automatiquement fin par anticipation si l'Indice :

À une date d'observation annuelle de la 2^{ème} à la 9^{ème} année⁽⁵⁾

est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial

Valeur finale du support
= 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale au 18 janvier 2022
+ un gain de 8,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ annuel depuis la date d'observation initiale

sinon, le titre de créance continue.

Le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en cas d'échéance anticipée automatique, est de :

2 ^{ème} année	6,85 %	6 ^{ème} année	6,00 %
3 ^{ème} année	6,65 %	7 ^{ème} année	5,80 %
4 ^{ème} année	6,43 %	8 ^{ème} année	5,61 %
5 ^{ème} année	6,21 %	9 ^{ème} année	5,44 %

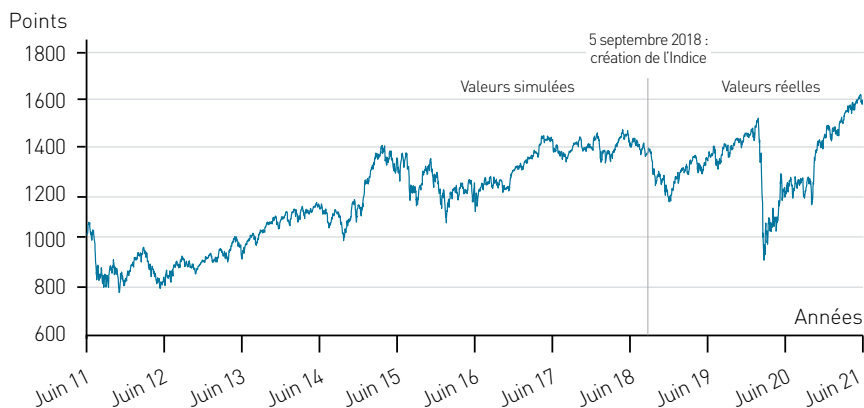
QUEL POTENTIEL DE PERFORMANCE À L'ÉCHÉANCE FINALE DU 11 FÉVRIER 2032 ?

En l'absence d'échéance anticipée automatique, Heliopse Climat Janvier 2022 atteint l'échéance finale⁽³⁾, l'Indice est observé une dernière fois, le 12 janvier 2032 : trois situations sont alors possibles.

<p>Si l'Indice, au 12 janvier 2032, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial.</p> <p>Valeur finale du support = 185% brut⁽¹⁾⁽²⁾ (100% + 10 × 8,50%) de sa valeur initiale, soit un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 5,28%</p> <p>Effet Mémoire</p>	<p>Si l'Indice, au 12 janvier 2032, n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial.</p> <p>Valeur finale du support = 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, soit un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de -0,96%</p> <p>Protection du capital⁽¹⁾⁽²⁾</p>	<p>Si l'Indice, au 12 janvier 2032, est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial.</p> <p>Valeur finale du support = 100% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale - la baisse⁽⁴⁾ finale de l'Indice</p> <p>Perte partielle ou totale en capital</p>
--	---	---

ÉVOLUTION DE L'INDICE EURONEXT® CLIMATE OBJECTIVE 50 EURO EW DECREMENT 5% (EC05E)

La performance de Heliopse Climat Janvier 2022 est liée à l'évolution de l'Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5% (EC05E).



Sources: Bloomberg, du 24 juin 2011 au 24 juin 2021.

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE REFERENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RESULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page précédente.

• L'Indice EC05E a été lancé le 5 septembre 2018 à un niveau de 1357,38 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé.

• L'Indice est composé de 50 valeurs de la zone euro sélectionnées en fonction de l'importance de leurs engagements en faveur du climat par rapport aux pratiques de leur secteur.

• Les entreprises du secteur de l'énergie (services publics et extractives) les plus émettrices de carbone et n'ayant pas pris d'engagement sur la transition énergétique sont exclues de l'Indice.

• Les 50 valeurs sont pondérées, chacune représente 1/50^e du poids de l'Indice.

• L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5% par an. Lorsque le montant des dividendes réinvestis est inférieur au montant prélevé de 5%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un Indice qui est calculé dividendes non réinvestis.

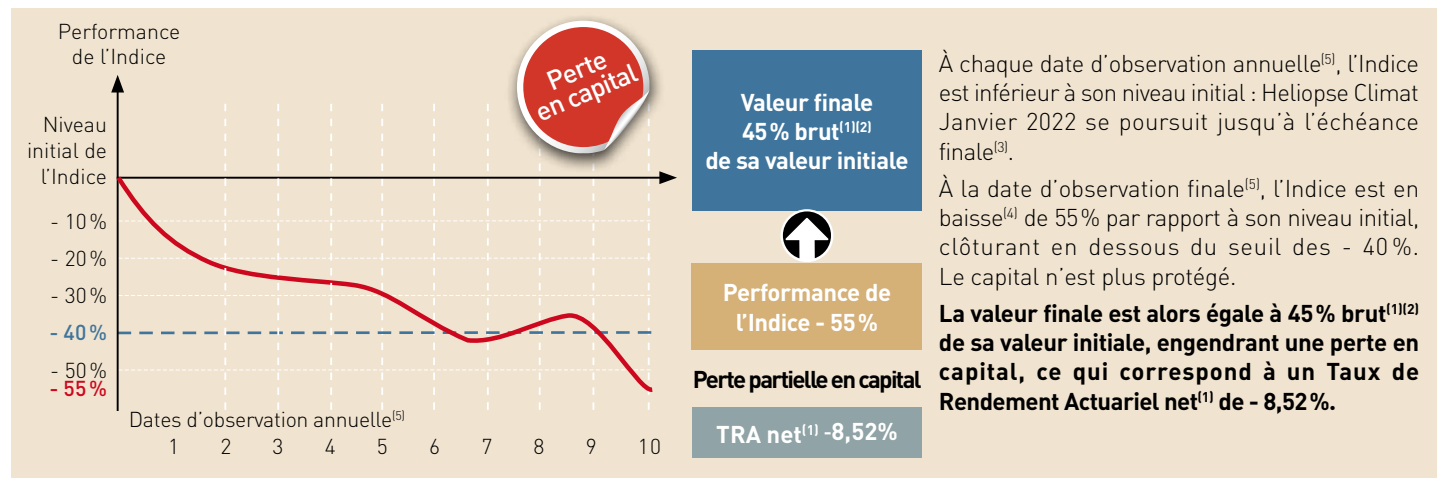
• La consultation de l'Indice est publique, sa cotation est quotidienne et consultable sur le site live.euronext.com/fr/product/indices/NL0013025588-XAMS

Scénarios de marché - Exemples

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

— Évolution de l'Indice → Seuil d'activation de l'échéance anticipée automatique avec gain — Seuil de protection du capital à l'échéance finale⁽³⁾

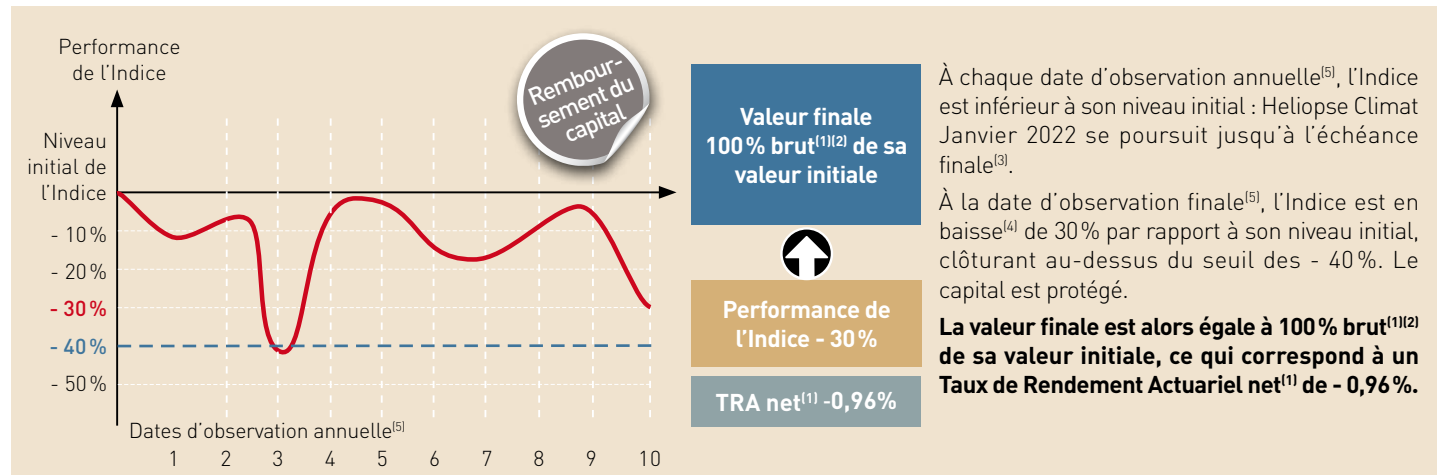
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : UNE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽³⁾



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -8,52%.

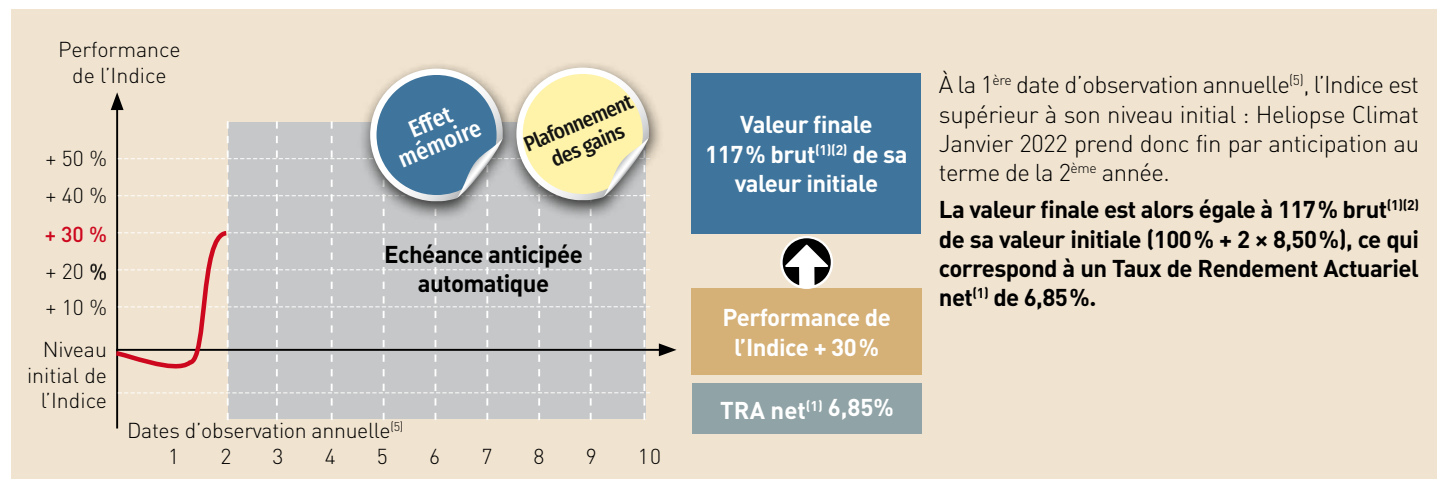
Dans le cas le plus défavorable où l'Indice serait inférieur à son niveau initial à toutes les dates d'observation annuelle⁽⁵⁾ et serait en baisse de 100% à la date d'observation finale⁽⁵⁾, le montant initialement investi serait intégralement perdu.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : UNE PROTECTION DU CAPITAL⁽¹⁾⁽²⁾ À L'ÉCHÉANCE FINALE⁽³⁾



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de -4,41%.

SCÉNARIO FAVORABLE : UN EFFET MÉMOIRE ET UN PLAFONNEMENT DU GAIN EN CAS D'ÉCHÉANCE ANTICIPÉE AUTOMATIQUE



Pour un investissement direct dans l'Indice, le Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ serait de 12,43%.

(1), (2), (3), (4), (5) Merci de vous référer aux renvois présents en page 3.

► Fiche technique

Instrument financier : Titre de créance vert de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'Indice.

Émetteur : Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).

Garant de la formule : Natixis (Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations en vigueur au 28 juin 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit. .

Code ISIN : FR0014004842.

Devise : EUR.

Sous-jacent : Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5% (code Bloomberg : EC05E Index ; code ISIN : NL0013025588).

Cotation : Bourse de Luxembourg.

Valorisation : Hebdomadaire (le vendredi).

Double valorisation : Une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Refinitiv qui est une société indépendante financièrement de l'Émetteur et du Garant de la formule.

Agent de calcul : Natixis.

Marché secondaire : Natixis pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.

Commissions de distribution : La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. De plus, la commission récurrente pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant des Titres de créance détenues et sur la durée de détention des titres par les investisseurs. Le paiement de ces commissions pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.

Montant maximum de l'émission : 60 millions d'euros.

Valeur nominale : 1 000 euros.

Garantie du capital : Pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance finale.

Période de commercialisation : 1^{er} septembre au 31 décembre 2021.

Prix de souscription : Il progressera de façon constante, de 995,50 euros le 3 septembre 2021 à 1 000 euros le 18 janvier 2022. Pour tout complément d'information, merci de vous référer aux Conditions Définitives.

Date d'émission du support : 3 septembre 2021.

Date d'observation initiale de l'Indice : 18 janvier 2022.

Dates d'observation annuelle de l'Indice : 12 janvier 2024, 10 janvier 2025, 12 janvier 2026, 11 janvier 2027, 11 janvier 2028, 11 janvier 2029, 11 janvier 2030, 10 janvier 2031.

Dates d'échéance anticipée : 12 février 2024, 11 février 2025, 11 février 2026, 11 février 2027, 11 février 2028, 12 février 2029, 11 février 2030, 10 février 2031.

Date d'observation finale de l'Indice : 12 janvier 2032.

Date d'échéance finale : 11 février 2032.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à l'une des dates d'échéance anticipée automatique : Si à l'une des 8 dates d'observation annuelle, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 18 janvier 2022, le support prend fin à la date d'échéance anticipée automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 8,50 % brut⁽¹⁾ par année écoulée depuis la date d'observation initiale.

Valeur finale⁽¹⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale :

Dans le cas où le support dure jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à :

- 185 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial ;
- ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice (exprimée en pourcentage de son niveau à la date d'observation initiale) si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle ou totale en capital.



(1) Hors frais sur versements, hors frais de gestion du contrat, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de faillite, de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant de la formule ou de mise en résolution de ce dernier. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (notamment du niveau et de la volatilité de l'indice Euronext® Climate Objective 50 Euro EW Decrement 5%, des taux d'intérêt et du risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

Soutenir la Fédération Terre de Liens pour des fermes partout en France

Un montant de 0,2 % du total du titre de créance Heliopse Climat Janvier 2022 effectivement placé servira à soutenir la Fédération Terre de Liens.

Enrayer la disparition des terres agricoles, alléger le parcours des agriculteurs qui cherchent à s'installer et développer l'agriculture biologique et paysanne. Voici les engagements qui mobilisent le mouvement Terre de Liens à travers 3 structures nationales et 19 associations territoriales réparties dans les 13 régions de France métropolitaine.



Cette initiative s'appuie sur une dynamique associative et citoyenne atypique : l'épargne et les dons du public permettent d'acquérir du foncier agricole et de recréer du lien entre paysans et citoyens pour préserver les fermes à travers les générations. Ces lieux sont ensuite proposés en location à des agriculteurs pour des productions favorisant la biodiversité et le respect des sols.

Au-delà, Terre de Liens informe l'opinion publique et noue des partenariats avec les décideurs locaux pour impulser de nouvelles dynamiques dans les territoires. L'objectif : impliquer le plus grand nombre dans l'avenir de nos campagnes et donner l'occasion d'exercer notre responsabilité collective.

Il n'existe aucun lien entre Natixis (l'Emetteur), Gan Patrimoine (le Distributeur) et Terre de Liens (<https://terredeliens.org/>).

► Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support – La [documentation juridique](#) relative à l'admission aux négociations des titres de créance composée du Prospectus de Base relatif au programme d'émission des titres de créance, tel que modifié par ses suppléments successifs (1^{er} supplément), approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le visa n°21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives (« les Conditions Définitives ») pourra être obtenue sur le site de Natixis (https://cib.natixis.com/Devlnet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH) et <https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014004842/FT/DS>). Le Prospectus de Base est également disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et les Conditions Définitives sur le site de la bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support.** L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les titres de créance offerts ou admis à la négociation sur un marché réglementé. Heliopse Climat Janvier 2022 est un support qui peut être difficile à comprendre. La dernière version du document d'informations clés relatif à ce Titre peut être consultée et téléchargée sur une page dédiée du site de Natixis <https://cib.natixis.com/home/PIMS#/kidSearch>.

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'Assurance Vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément – Natixis est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR). Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE).

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'inexactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Données de marchés – Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Marché secondaire – Natixis pourra fournir des prix indicatifs pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Natixis peut proposer à tout moment) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déblocement de la position de Natixis. Natixis et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Avertissement EURONEXT® – Euronext Paris détient tous droits de propriété relatifs à l'Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 %. Euronext Paris, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne se portent garantes, n'approuvent, ou ne sont concernées en aucune manière par l'émission et l'offre du titre de créance. Euronext Paris, ainsi que toute filiale directe ou indirecte, ne seront pas tenues responsables vis à vis des tiers en cas d'inexactitude des données sur lesquelles est basé l'Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % de faute, d'erreur ou d'omission concernant le calcul ou la diffusion de l'Indice Euronext® Climate Objective 50 Euro Equal Weight Decrement 5 % ou au titre de son utilisation dans le cadre de cette émission et de cette offre.

Conflits d'intérêts – Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour :

- **Consulter le détail de vos contrats :**
vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.
- **Effectuer des opérations de gestion :**
des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.
- **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**
pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICI, prospectus, etc.) :
 - simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix ;
 - comparer la performance entre plusieurs fonds ;
 - créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés ;
 - créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent ; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.
- **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**
 - pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets" ;
 - pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

Gan Patrimoine
Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société Anonyme d'intermédiation en
assurance au capital de 2 364 120 euros –
RCS Lille 457 504 694 – APE : 6622Z
Siège social : 150, rue d'Athènes - CS 30022
59777 EURALILLE
N° d'immatriculation 09 051 780
www.orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de
ses filiales
Tél. : 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr
www.ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605
euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

Caisse Fraternelle Vie
Société anonyme au capital de 1 371 100 605
euros – RCS Paris 340 427 616 – APE : 6511Z
Siège social : 8-10, rue d'Astorg – 75008 Paris

Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution (ACPR)
4, Place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

Réf. 779B-012022
Crédit photo : ©GettyImages.

Gan Patrimoine participe à la protection
de l'environnement en sélectionnant des
imprimeurs référencés « Imprim'Vert »
ainsi que des papiers issus de forêts gérées
durablement.



Assuré d'avancer

ganpatrimoine.fr